

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES



INTERVENTION

DE

Monsieur Jean Sébastien MWAMBA TSHIBANGU
Conseiller juridique et chargé de la coopération avec l'ONU
au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères,
Coopération Internationale et Francophonie

A

LA SIXIEME COMMISSION

Thème : « Mesures visant à éliminer le terrorisme international »

New York, le 08 octobre 2013

(à vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

Permettez-moi au seuil de mon intervention, de vous adresser, à l'instar de toutes les délégations qui m'ont précédé, mes sincères félicitations à l'occasion de votre brillante élection pour présider nos travaux. Ces félicitations s'adressent tout naturellement à tous les autres membres du bureau. Ma délégation demeure persuadée que votre savoir-faire et votre savoir être nous permettront d'atteindre des résultats fructueux.

Monsieur le Président,

Je voudrais avant de poursuivre mon intervention, signaler que je fais miennes les allocutions faites par la République Islamique d'Iran et l'Egypte, respectivement au nom des pays du Mouvement des Non-Alignés et du Groupe Africain.

Le sujet à l'ordre du jour de nos délibérations ; « mesures visant à éliminer le terrorisme international » vient à point nommé. En effet, le terrorisme constitue à ce jour l'un des défis majeurs qui se posent à notre humanité et requiert que des mesures de riposte idoines y soient apportées. Le terrorisme s'avère en définitive une menace permanente contre le genre humain. Il ne se passe plus un seul jour sans que l'on apprenne que des actes terroristes soient posés çà et là dans un coin quelconque de la planète. Les derniers en date sont ceux perpétrés dans le Westgate mall de Nairobi. Je saisis cette opportunité pour présenter au nom de ma délégation, mes condoléances les plus émues et notre solidarité à l'endroit du peuple frère du Kenya à la suite de ces événements macabres.

Monsieur le Président,

La lutte contre le terrorisme international appelle aussi bien des mesures d'ordre juridique que financier. A ce sujet, qu'il nous soit permis de rappeler que la République Démocratique du Congo a ratifié un bon nombre d'instruments juridiques internationaux dont notamment la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ainsi que les autres instruments de lutte contre les crimes organisés.

En plus, notre pays a promulgué la loi portant lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux, laquelle institue en même temps la Cellule des renseignements financiers, opérationnelle à ce jour.

A titre subsidiaire, il convient d'indiquer que dans la sous-région de l'Afrique centrale, notre pays, sous les auspices des Nations Unies, a boosté les travaux ayant conduit à l'adoption de la Convention dite de Kinshasa pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

En définitive, Monsieur le Président, nous parviendrons au bout de ce fléau qu'est le terrorisme qu' à travers une coopération juridique et judiciaire de tous les Etats membres des Nations Unies afin que des sanctions exemplaires soient réservées a tous les auteurs, co-auteurs et complices du terrorisme quelle que soit leur nationalité, leur langue ou leur religion.

Nous nous devons ainsi de cultiver et de faire respecter cette valeur sacro-sainte qu'est la vie.

Je vous remercie.